

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

GESTION OPERATIONNELLE DES TRANSPORTS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 71 59 02 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701 DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

GESTION OPERATIONNELLE DES TRANSPORTS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'explicitier les techniques de transport (rail, eau, route, air) en vue d'optimiser celui-ci ;
- ◆ de participer à l'organisation et à l'exécution de la distribution en respectant les contraintes et les délais de livraison dans un contexte de sécurité et de qualité lié aux différents types de transports.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

En français :

- ◆ synthétiser de façon généraliste un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Gestion opérationnelle des transports	CT	B	52
Coûts du transport	CT	B	8
Transport multimodal	CT	B	28
3.2. Part d'autonomie		P	22
Total des périodes			110

4. PROGRAMME

En fonction des consignes données, en équipe ou individuellement, à partir de cas pratiques de missions de transport à organiser, en disposant de la documentation ad hoc, dans le respect des normes de sécurité et de qualité,

l'étudiant sera capable :

4.1. Gestion opérationnelle des transports

- ◆ d'identifier et de citer les principes généraux des réglementations applicables aux transports :
 - ◆ la convention transport marchandises par routes (CMR),
 - ◆ les bonnes pratiques du secteur du transport (respect de la chaîne du froid, ATP, etc.)
 - ◆ l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR),
 - ◆ etc. ;
- ◆ de citer les données nécessaires en vue d'organiser le transport ;
- ◆ d'organiser et de planifier les tournées (méthode des écarts) ;
 - ◆ optimisation des tournées (volume, kilomètres, taux de remplissage, etc.),
 - ◆ contraintes des clients (capacité de déchargement, horaire, configuration de l'entrepôt, lieux de déchargement, ...)
 - ◆ évaluation des capacités de transport ;
- ◆ de citer les méthodes de suivi des transports ;
- ◆ de citer des logiciels de gestion de tournées et d'expliquer leurs fonctionnalités ;
- ◆ de gérer l'arrivée des transports.

4.2. Coûts du transport

- ◆ de définir les principaux termes techniques en matière de coût des transports : chiffre d'affaires, prix de revient ;
- ◆ de citer et d'expliquer les principaux paramètres intervenant dans le coût du transport ;
- ◆ d'identifier les composantes nécessaires à l'élaboration de tarifs.

4.3. Transport multimodal

- ◆ d'identifier les différentes possibilités de transport en fonction des produits, destinations, coûts, délais, service clients, etc. ;
- ◆ d'identifier les contraintes, avantages et inconvénients des différents modes de transport et les critères de choix ;
- ◆ d'expliquer les techniques multimodales,
 - transport maritime multimodal,
 - technique rail-route,
 - technique fluviomaritime,

- technique Short-Sea ;
- ◆ de remplir le document relatif au transport par route (CMR) ;
- ◆ d'identifier les informations essentielles dans les différents documents de transport (connaissances maritime et fluvial, lettre de transport aérien, lettre de voiture ferroviaire, etc.).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en fonction des consignes données, en équipe ou individuellement, à partir de cas pratiques de missions de transport à organiser, en disposant de la documentation ad hoc, dans le respect des normes de sécurité et de qualité,

- ◆ d'établir les différents modes de transport et les documents s'y rapportant ;
- ◆ d'expliquer et de justifier l'organisation et l'optimisation d'une livraison.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des solutions,
- ◆ le degré d'exhaustivité des propositions,
- ◆ la qualité et la richesse de la justification personnelle.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.